



## Un accueil pour les enfants des personnels des professions prioritaires

Suite à l'annonce du président du gouvernement et du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, d'un confinement strict de la population à partir de ce jour dès midi et pour quinze jours, la province Sud, en concertation avec la Vice-Présidente du Gouvernement, Madame Isabelle Champmoreau, et les maires des communes de l'agglomération (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Paita), met en place dès jeudi, un accueil dans les écoles pour les enfants des personnels dits prioritaires. Le gouvernement communiquera sur la liste précise.

Cette mesure spécifique a pour but de soulager les familles des personnels prioritaires.

Les parents qui font partie des personnels de professions prioritaires souhaitant un accueil de leur enfant doivent s'inscrire obligatoirement à l'adresse suivante : [des.bureau-ecoles@province-sud.nc](mailto:des.bureau-ecoles@province-sud.nc) en joignant une ou deux attestations de leur employeur selon le cas de figure.

**Sont considérés comme prioritaires, les enfants dont :**

- Au moins un des parents est un professionnel de santé mobilisé ou réquisitionné
- Les deux parents exercent dans le secteur médico-social (établissements spécialisés...) et/ou les domaines suivants : gestion de crise, police, gendarmerie, centre de secours, centre pénitentiaire.

**Des renseignements sur les inscriptions pourront être donnés par téléphone au 20 49 05 aux heures ouvrables.**

Les parents concernés seront informés de l'établissement qui accueillera leur enfant dès mercredi. Seuls les enfants des parents qui sont inscrits et qui ont été contactés par la direction de l'Éducation seront accueillis. **Pour des raisons d'organisation et pour ne pas surcharger les écoles d'accueil, aucun parent ne doit se présenter spontanément dans une école d'accueil sans inscription et validation préalable auprès de la direction de l'éducation (bureau des écoles).**

**L'accueil des enfants dans les écoles ci-dessous désignées, se fera :**

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis par les équipes enseignantes et les agents communaux
- les mercredis, toute la journée, en centres de loisirs de la province Sud

Les directeurs, les enseignants et les personnels communaux mobilisés dans les écoles organiseront l'accueil de ces enfants (10 maximum par groupe) en appliquant les gestes barrière et en prenant en compte les mesures sanitaires en vigueur.

Il appartient aux parents de prévoir un repas froid (lunch box hermétique au nom de l'enfant, couverts et gourde).

Les horaires des garderies et des classes demeurent inchangés.

Dans la mesure du possible, chaque enfant doit se présenter à l'école avec son matériel scolaire (cartable, trousse, cahier etc).

- **Liste des écoles concernées**

- **Commune de Dumbéa**

École Louise De Greslan (Auteuil)

- **Commune du Mont-Dore**

École Hélène Chaniel (Pont des Français)

- **Commune de Paita**

Ecole Jean Baptiste Gustin (Paita Sud)

- **Commune de Nouméa**

Ecole Frédéric Surleau (centre ville)

Ecole Guy Champmoreau (Tuband)

Ecole Ernest Risbec (Faubourg Blanchot)

Pour information, l'école privée internationale James Cook accueille également les élèves (Inscription auprès de la structure directement – tél : 28.47.12)

**CONTACT PRESSE**

Marc Spisser : 76 18 74.